

**Conseil économique et social**

Provisoire

26 avril 2007
Français
Original : anglais

Session de fond de 2007**Compte rendu analytique provisoire de la 7^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 15 mars 2007, à 11 heures

Président : M. Čekuolis (Lituanie)**Sommaire**

Élection d'un Vice-Président

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

07-27068 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Élection d'un Vice-Président

1. **Le Président** annonce que l'Ambassadeur Lauro L. Baja, Jr. quitte le Conseil. Il a été informé qu'en vertu de l'article 22 du règlement intérieur du Conseil, le Groupe des États asiatiques a approuvé la candidature de M. Hilario G. Davide, Jr, Représentant permanent des Philippines auprès des Nations Unies, en remplacement de l'Ambassadeur Baja.

2. *M. Hilario G. Davide, Jr. (Philippines) est élu par acclamation Vice-Président du Conseil pour le restant de la session de 2007.*

3. **Le Président** signale que M. Davide sera responsable du débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2007 du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite) (E/2006/31, E/2007/1 et Corr.1, E/2007/2/Rev.1 et E/2007/L.1)

Projets de proposition soumis par le Président et les membres du Bureau à l'issue de consultations officielles tenues en application du paragraphe 2 (I) de la décision 1988/77 du Conseil (suite) (E/2007/L.1)

4. Le Président invite le Conseil à reprendre l'examen des projets de décision figurant dans le document E/2007/L.1, soumis par le Bureau à l'issue de consultations officielles tenues en application du paragraphe 2 (I) de la décision 1988/77 du Conseil (E/2007/L.1).

Projet de décision II : Ordre du jour provisoire pour la session de fond de 2007 du Conseil économique et social (E/2007/1 et Corr.1)

5. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) annonce que, compte tenu des décisions prises lors du Sommet mondial de 2005 et par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/16, il conviendrait de supprimer la référence à la "Note du Secrétaire général sur le thème proposé pour le débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil (résolution 50/2007 de l'Assemblée générale, annexe I)" dans le paragraphe I (1) du document E/2007/1.

6. *Le projet de décision II est adopté.*

Projet de décision III : Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 2008 (E/2007/1)

7. *Le projet de décision III est adopté.*

Projet de décision VIII : Thème du débat consacré aux affaires humanitaires de la session de fond de 2007 du Conseil

8. Le Président annonce qu'à la suite de consultations informelles, le Conseil est disposé à adopter le texte du projet de décision suivant/ci-dessous :

« Le Conseil économique et social décide :

a) Que le thème du débat consacré aux affaires humanitaires de sa session de fond de 2007 sera : "Le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies grâce à une amélioration de l'efficacité de l'aide axée sur les besoins"

b) Qu'il convoquera deux tables rondes, sur les thèmes suivants :

i) L'utilisation des ressources militaires en cas de catastrophe naturelle

ii) Le financement de l'intervention humanitaire reposant sur une évaluation des besoins, notamment le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF)".

9. *Le projet de décision VIII est adopté tel que révisé oralement.*

Projet de décision IV : Thème du débat de la session de fond de 2007 du Conseil relatif à la coopération régionale

10. Le Président rappelle qu'en vertu de sa décision 1982/174, le Conseil a décidé de désigner, à sa session annuelle d'organisation, un sujet se rapportant à la coopération interrégionale et intéressant toutes les régions, et de prier les secrétaires exécutifs des commissions régionales de présenter leurs recommandations communes à cet égard. Il a été informé que les secrétaires exécutifs ont recommandé d'inscrire à l'ordre du jour de la session de fond de 2007 le thème suivant relatif à la coopération régionale : « Dimension régionale des efforts déployés pour éliminer la pauvreté et la faim, avec le concours,

notamment, des partenaires du développement au niveau régional». En l'absence d'objection, il considère que le Conseil souhaite adopter le projet de décision tel que révisé oralement.

11. **M. Khan** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, le texte révisé du projet de décision n'ayant pas été diffusé avant la séance, le Groupe préférerait ajourner sa décision concernant son adoption.

12. **M. Mally** (États-Unis d'Amérique) confirme que la procédure normale du Conseil consiste à donner aux délégations le temps de débattre des propositions.

13. **Le Président** dit que le Conseil reprendra l'étude du projet de décision lors d'une session ultérieure.

Ordre du jour provisoire annoté (suite)
(E/2007/2/Rev.1)

14. Le Président invite le Conseil à réexaminer les projets de décisions portés à l'ordre du jour provisoire annoté (E/2007/2/Rev.1).

Rapport du Comité des politiques de développement (E/2006/33)

15. Le Président attire l'attention sur le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session (E/2006/33), en particulier sur la Recommandation 2, dans laquelle le Comité appelle le Conseil à retirer le Samoa de la liste des pays les moins avancés. Il annonce qu'à la suite de consultations officieuses, le Conseil est disposé à adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil économique et social, conformément à sa décision 20006/266,

1) Demande au Comité des politiques de développement d'inviter le Samoa à présenter son dossier devant le Comité lors de sa neuvième session en 2007.

2) Demande également au Comité des politiques de développement d'examiner les problèmes évoqués par le Samoa et de dresser un rapport contenant ses recommandations, afin qu'il soit examiné par le Conseil ».

Il rappelle au Conseil que la neuvième session du Comité aura lieu du 19 au 23 mars 2007.

16. *Le projet de décision est adopté.*

17. **M. Mally** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation juge important que le Conseil ait adopté une décision qui contribuera à renforcer les liens entre le Comité des politiques de développement et la délégation du Samoa. Bien qu'il ait fallu quelque temps pour y parvenir, le bilan global est positif. L'orateur se réjouit de la participation accrue des États membres aux activités du Comité; cependant, il ne faut y voir aucune critique de son excellent travail.

18. Il espère que le Comité s'attellera le plus tôt possible au rapport demandé par le Conseil dans sa décision, que sa délégation estime centrée uniquement sur les problèmes du retrait de Samoa, et que le rapport sera publié d'ici la fin de la session d'organisation pour que le Conseil soit en mesure d'achever ses travaux sur la question au cours de cette session. Si cela s'avère impossible, il faudra prévoir une séance spéciale pour que la question soit résolue avant l'ouverture de la session de fond 2007 du Conseil.

19. **M. Graf** (Allemagne) dit que sa délégation croit comprendre que la décision que vient d'adopter le Conseil lui permettra d'examiner la question du retrait du Samoa avant la session de fond.

20. **M. Khan** (Pakistan), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe considère que les questions de fond ne doivent pas être abordées durant la session d'organisation du Conseil et suppose qu'en réalité, ces problèmes ne seront pas traités pendant cette session.

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement

(E/2006/31; note du secrétariat comportant une liste des organisations non gouvernementales (ONG) souhaitant être accréditées en vue de participer aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement; et note du secrétariat comportant une liste des entités du secteur économique, notamment du secteur privé, souhaitant être accréditées pour participer aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement)

21. **Le Président** appelle l'attention sur le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa neuvième session (E/2006/31) et sur la question de la participation d'organisations non gouvernementales et d'entités du

secteur économique aux travaux de la Commission consacrés au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information.

22. **M. Mérorès** (Haïti) dit que, bien que les délégations soient parvenues à un accord sur la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission, il leur reste encore à se mettre d'accord sur la participation des entités du secteur économique. De plus amples consultations auront lieu et il espère qu'un projet de décision sera rédigé d'un commun accord dans les deux semaines à venir.

23. **Le Président** considère que le Conseil désire reporter l'examen du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

24. *Il en est ainsi décidé.*

Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable

25. **Le Président** invite le Conseil à étudier la proposition tendant à inscrire à une session de fond ultérieure une discussion sur une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable. Il annonce qu'à l'issue de consultations informelles, le Conseil est disposé à adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil économique et social décide d'inscrire à sa session de fond de 2008 une discussion sur une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable ».

26. Une décision sur l'intégration de cette discussion à un débat spécifique de la session de fond de 2008 sera prise à la session d'organisation de 2008.

27. *Le projet de décision est adopté.*

28. **Le Président** annonce que lors d'une réunion du Bureau le 12 mars 2007, le Secrétaire général a indiqué qu'il demeurerait impliqué et intéressé par les travaux du Conseil et avait l'intention de participer à la réunion spéciale de haut niveau avec les représentants des organismes issus des accords de Bretton Woods, de

l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED, et au débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil.

29. **M. Graf** (Allemagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, fait observer que dans la section 3 de l'ordre du jour temporaire annoté (E/2007/2/Rev.1), il est indiqué que « le Président arrangerait des consultations sur l'organisation de ces travaux, de son ordre du jour et de ses méthodes de travail actuelles dans l'optique que les changements commencent à être mis en œuvre en 2007 ». Il demande à quelle date le Président envisage de mener ces consultations.

30. **Le Président** répond qu'il prévoit de rencontrer en premier lieu les présidents actuels des groupes régionaux; cette démarche débutera dans la semaine à venir.

La séance est levée à 11 h 50.